

L'ENTREPRENEURIAT

LES ESSENTIELS
DE LA GESTION

COLLECTION DIRIGÉE PAR
G. CHARREAUX / P. JOFFRE
G. KCENIG

L'ENTREPRENEURIAT

Karim MESSEGHEM
Sylvie SAMMUT

— éditions —
ems
MANAGEMENT
& SOCIÉTÉ

17 rue des Métiers
14123 Cormelles-le-Royal
www.editions-ems.fr

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

© Éditions EMS, 2011

Nous rappelons donc qu'il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris (Code de la propriété intellectuelle, articles L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2).

ISBN : 978-2-84769-133-7

Introduction

A la découverte de l'Entrepreneuriat

L'Entrepreneuriat est au cœur de l'actualité. Les aventures médiatisées de Steve Jobs, Vincent Bolloré, Mickael Dell, Bill Gates ou encore Richard Branson rappellent que les entrepreneurs sont les nouveaux héros de la mythologie économique. Les médias se passionnent pour ces aventures commencées modestement dans un garage ou dans une chambre d'étudiants et qui se poursuivent au Nasdaq. L'Entrepreneuriat ne se limite pas à ces belles histoires, il prend de multiples formes, de la TPE à la multinationale, et s'inscrit dans des contextes aussi variés que la haute technologie ou l'économie sociale et solidaire.

Cette pratique aux multiples visages peut également être considérée comme une discipline. Elle se situe à la frontière de nombreuses autres disciplines comme les Sciences de Gestion, les Sciences Economiques, la Psychologie, la Sociologie, le Droit, l'Histoire...

Si cette pratique existe depuis la nuit des temps, l'Entrepreneuriat en tant que discipline trouve ses racines dans les écrits d'auteurs du XVIII^e et du XIX^e siècle comme Cantillon, Say ou Smith (Marchesnay, 2009). Le XX^e en a fait une discipline à part entière enseignée aussi bien dans les écoles d'ingénieur et de commerce que dans les Universités¹.

¹ A. Fayolle (2000) note que « *les premiers enseignements d'entrepreneuriat ont été créés, en France, à la fin des années 70* ». Ils ont vu le jour dans des écoles de commerce (HEC, EM Lyon) et des écoles d'ingénieurs (Ecole des Mines d'Alès, Ecole Centrale de Lyon).

La crise des années 1970 a amplifié l'intérêt pour la PME et l'Entrepreneuriat. En quarante ans, l'Entrepreneuriat a acquis une forte légitimité dans la société, dans la classe politique et dans les milieux de la recherche. Dans cette introduction, nous allons revenir sur ce qu'il convient d'appeler un véritable phénomène de société. Nous montrerons ensuite comment se structure l'Entrepreneuriat. Après avoir présenté les multiples facettes de l'Entrepreneuriat, nous proposerons enfin une définition de l'Entrepreneuriat.

section I l'entrepreneuriat : un phénomène de société

Au cours des 20 dernières années, l'Entrepreneuriat est rentré au cœur de nos sociétés. A l'image du Japon qui s'est lancé dans les années 50 dans le management de la qualité en mobilisant tous les médias, la France a fait de l'Entrepreneuriat et de la création d'entreprise une cause nationale. L'objectif est de distiller l'esprit d'entreprise dans la culture nationale. Le ministère de l'Economie s'appuie sur les médias pour amplifier cette transformation². Le volontarisme de l'Etat s'exprime par toute une série de lois qui visent à faciliter le processus de création (Tableau 1). La loi de modernisation de l'Economie du 4 août 2008 a eu sans doute les effets les plus spectaculaires. L'introduction du **statut d'auto-entrepreneur** s'est accompagnée d'une augmentation de 59 % du nombre de créations entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009. Cette augmentation historique marquerait pour Christine Lagarde³, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'émergence d'une « culture entrepreneuriale et populaire ».

² Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi soutient un programme court intitulé « Les entrepreneurs » lancé en décembre 2008 sur une grande chaîne généraliste (M6). Ce programme conçu par la productrice Nora Barsali présente des témoignages de créateurs avec pour objectif de donner aux Français l'envie de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

³ Discours de Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi lors la discussion du Projet de Loi de Finances 2010 - Assemblée Nationale le mardi 20 octobre 2009.

tableau 1

principales mesures pour encourager la création d'entreprise

Dates	Textes	Principales mesures
1 ^{er} août 2003	Loi pour l'Initiative Economique (LIE)	<ul style="list-style-type: none"> – Un lieu unique, le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). – Possibilité de créer son entreprise tout en restant salarié. – Détermination libre du capital social dans les statuts (SARL).
4 août 2008	Loi de Modernisation de l'Economie (LME)	<ul style="list-style-type: none"> – Création du statut d'auto-entrepreneur. – Simplification des démarches pour les travailleurs indépendants. – Exonération de droits de donation familiaux jusqu'à 30 000 €, destinés à financer une opération de création ou de reprise d'entreprise.

Cette transformation de l'attitude par rapport à l'Entrepreneuriat et à la création d'entreprise est le reflet d'un changement de société avec la montée de valeurs fondées sur l'individualisme comme ont pu le montrer Maffesolli (1997) ou Lipovetsky (2004). Pour Marchesnay, ce changement traduit le passage d'un capitalisme managérial à un **capitalisme entrepreneurial** qui valorise l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle.

L'Entrepreneuriat puise ses racines dans l'individualisme méthodologique. L'accent est mis sur l'initiative individuelle. Les pères de cette discipline comme Cantillon, Schumpeter, Kirzner, Casson se sont centrés sur l'individu à travers l'étude des ses aspirations, de ses motivations et de ses perceptions. La conduite de projet est un moyen de s'accomplir pour l'individu. La poursuite d'un projet entrepreneurial révèle une dimension existentielle au sens de Sartre (1970). L'Entrepreneuriat comme projet s'inscrit dans des carrières professionnelles que l'on peut qualifier de nomade (Arthur et Rousseau, 1996 ; Bailly *et al.*, 1999 ; Hernandez et Marco, 2006). Ces nouvelles carrières ne s'accompagnent pas toujours d'un gain d'autonomie et ne sont pas toujours choisies. Hernandez (2007) introduit la notion de « para subordination » pour qualifier ces situations intermédiaires.

Pour Audretsch (2007) ces changements marquent l'avènement de la **société entrepreneuriale**. Cet auteur insiste sur le rôle du contexte dans le développement et la poursuite de nouvelles opportunités. La plupart des pays encourageant les initiatives entrepreneuriales en adoptant des dispositifs de soutien et de libération de l'initiative individuelle. Le passage d'une société managériale dominée par la grande entreprise vers une société entrepreneuriale fondée sur la connaissance et les idées (Audretsch, 2007), est une réalité dans de nombreuses zones géographiques. Des programmes de financement, d'accompagnement et de sensibilisation sont engagés. Malgré ces investissements majeurs, il demeure des disparités géographiques. C'est pourquoi, il peut être intéressant de différencier l'engagement entrepreneurial selon les pays. Telle est l'ambition du consortium international **GEM** (*Global Entrepreneurship Monitor*). Les études menées par ce consortium indiquent que le potentiel entrepreneurial reste encore très variable selon les pays. Les travaux réalisés par le GEM (*Global Entrepreneurship Monitor*) suggèrent que l'activité entrepreneuriale est en retrait en Europe et *a fortiori* en France. Le taux d'activité entrepreneuriale (TEA⁴) y est près de deux fois plus faible que la moyenne mondiale. Il existe une relation entre le PIB et le TEA sous la forme d'une courbe en U, avec le passage d'un Entrepreneuriat poussé vers un Entrepreneuriat tiré. Les pays à faible PIB sont caractérisés par un Entrepreneuriat de nécessité (Entrepreneuriat poussé). Le développement du PIB s'accompagne d'un accroissement des possibilités de carrières salariales. Les pays à très fort PIB voient le TEA augmenter grâce à des opportunités liées au fort potentiel d'innovation de ces pays (Entrepreneuriat tiré).

⁴ *Total Entrepreneurial Activity*

tableau 2
taux d'activité entrepreneuriale (TEA)

Pays	2010	2009	2008	2007	2006
Argentine	14.2%	14.7%	16.5%	14.4%	10.20%
Belgique	3.7%	3.5%	2.9%	3.2%	2.70%
B Brésil	17.5%	15.3%	12.0%	12.7%	11.70%
Chili	16.8%	14.9%	14.1%	13.4%	9.20%
Chine	14.4%	18.8%	-	16.4%	16.20%
Finlande	5.7%	5.2%	7.3%	6.9%	5.00%
France	5.8%	4.3%	5.6%	3.2%	4.40%
Allemagne	4.2%	4.1%	3.8%	-	4.20%
Hongrie	7.1%	9.1%	6.6%	6.9%	6.00%
Inde	-	-	6.9%	8.5%	10.40%
Irlande	6.8%	-	7.6%	8.2%	7.40%
Israël	5.7%	6.1%	6.4%	5.4%	-
Italie	2.3%	3.7%	4.6%	5.0%	3.50%
Japon	3.3.3%	3.3%	5.4%	4.3%	2.90%
Norvège	7.7%	8.5%	8.7%	6.5%	9.10%
Pérou	27.2%	20.9%	25.6%	25.9%	40.20%
Roumanie	4.3%	5.0%	4.0%	4.0%	-
Russie	3.9%	3.9%	3.5%	2.7%	4.90%
Espagne	4.3%	5.1%	7.0%	7.6%	7.30%
Turquie	8.6%	-	6.0%	5.6%	6.10%
Royaume Uni	6.4%	5.7%	5.9%	5.5%	5.80%
Etats-Unis	7.6	8.0%	10.8%	9.6%	10.00%
Uruguay	11.7%	12.2%	11.9%	12.2%	12.60%
Moyenne mondiale	11.98%	10.7%	9.7%	9.1%	9.5%

Source : GEM

encadré 1 **le GEM**

Le GEM (*Global Entrepreneurship Monitor*) est un consortium de chercheurs, créé en 1997 à l'initiative du Babson College et de la *London Business School*, qui étudie le phénomène entrepreneurial au niveau international. Depuis 1999, un échantillon de la population de 18 à 64 ans est interrogé chaque année avec pour objectif :

- de mesurer les différences dans le niveau d'activité entrepreneurial entre les pays,

- de découvrir les facteurs déterminant les niveaux nationaux d'activité entrepreneuriale,
- d'identifier les politiques qui contribuent à améliorer le niveau national d'activité entrepreneurial.

Le nombre de pays participant n'a cessé d'augmenter. De 10 en 1999, il est passé à 56 en 2009. Les pays sont répartis dans trois catégories :

- Les économies fondées sur les facteurs (*Factor-driven Economies*) : Angola, Inde, Iran, Bolivie...
- Les économies fondées sur l'efficacité (*Efficiency-Driven Economies*) : Brésil, Turquie, Roumanie, Russie...
- Les économies fondées sur l'innovation (*Innovation-driven economies*) : Allemagne, France, Etats-Unis, Japon...

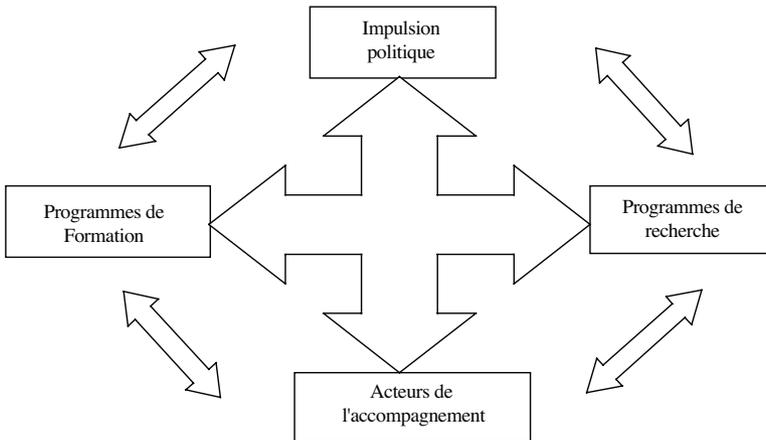
Le principal indicateur utilisé est le taux d'activité entrepreneuriale (TEA) qui mesure la part des 18 – 64 ans qui sont des entrepreneurs naissants (*nascent entrepreneurs*) ou qui sont à la tête d'une jeune entreprise (moins de 42 mois).

Les résultats des études sont disponibles sur le site :

<http://www.gemconsortium.org>

Le passage de la société managériale vers la société entrepreneuriale s'explique pour Audretsch (2007) par la globalisation. Les sources de compétitivité dans ce nouveau contexte sont la connaissance et les idées. En France, des initiatives comme les pôles de compétitivité sont censées favoriser une dynamique entrepreneuriale dans un territoire en rapprochant entreprises, universités et centres de recherche. Un parallèle peut être fait pour comprendre la dynamique entrepreneuriale. Le développement de l'Entrepreneuriat peut être analysé en distinguant quatre niveaux : la formation, la recherche, l'impulsion politique et les organisations professionnelles impliquées.

figure 1

la dynamique entrepreneuriale**En résumé...**

Au cours des 20 dernières années, l'Entrepreneuriat est devenu un phénomène de société. Cette dynamique est encouragée par l'action des pouvoirs publics qui souhaitent diffuser dans la société une culture entrepreneuriale. Ce phénomène est lié à une évolution de la société que les sociologues qualifient d'hypermodernité. Cette société entrepreneuriale valorise l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle.

La dynamique entrepreneuriale est plus ou moins marquée selon les pays. Les travaux du GEM (Global Entrepreneurship Monitor) permettent d'évaluer l'importance de l'Entrepreneuriat selon les régions du monde. Le taux d'activité entrepreneuriale varie en fonction de la richesse des nations. Les pays à faible PIB sont caractérisés par un Entrepreneuriat de nécessité alors que les pays à très fort PIB sont caractérisés par un très fort potentiel d'innova-

vation qui favorise un Entrepreneuriat tiré par les opportunités d'affaires. Ces pays offrent un cadre stimulant à la création de nouvelles activités qui associe différents acteurs comme la recherche, l'enseignement et les acteurs de l'accompagnement.

section II

l'entrepreneuriat : un phénomène institutionnel

Au cours des quarante dernières années, le champ de l'Entrepreneuriat s'est structuré tant sur les plans politique, pédagogique, scientifique que professionnel.

§ 1. - l'entrepreneuriat : un enjeu politique

En France, au niveau local, dès les années 1980, des initiatives sont prises pour encourager la création d'entreprise à travers la mise en place de pépinières et de technopoles. Au niveau national, l'engagement politique entrepreneurial a été très marqué au cours de la décennie 2000. Si la création d'entreprise apparaît comme une cause nationale, sa reconnaissance est relative dans la mesure où cette question est traitée au sein d'un secrétariat d'Etat aux attributions élargies : le Commerce, l'Artisanat, les Petites et Moyennes Entreprises, le Tourisme, les Services et la Consommation. Les années 2000, comme nous l'avons souligné, ont vu une évolution du cadre juridique permettant la libération de **l'esprit d'entreprise**. La simplification des formalités et l'assouplissement de la fiscalité ont facilité le passage à l'acte. Le statut d'auto-entrepreneur a déclenché une vague sans précédent de créations. L'objectif est de permettre à tout un chacun de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

encadré 2

le statut d'auto-entrepreneur

Toute personne de plus de 18 ans peut, sous conditions, devenir auto-entrepreneur. Toutefois, cette activité doit être exercée sous forme d'entreprise individuelle et relever pour l'assurance vieillesse du Régime social des indépendants (RSI) ou de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV).

L'entreprise individuelle doit relever du régime fiscal de la micro-entreprise, c'est-à-dire réaliser un chiffre d'affaires qui ne doit pas dépasser en 2009 :

- 80 000 € pour une activité de vente de marchandises, d'objets, de fournitures, de denrées à emporter ou à consommer sur place ou pour une activité de fourniture de logement ;

- 32 000 € pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC).

L'entreprise est en franchise de TVA (pas de facturation, ni de récupération de TVA).

L'auto-entrepreneur est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) lors de la création de l'entreprise.

L'auto-entrepreneur bénéficie du régime microsocial simplifié. Ses cotisations et contributions sociales sont déclarées et calculées par lui-même en appliquant un taux forfaitaire au chiffre d'affaires ou aux recettes réalisés.

En l'absence de chiffre d'affaires ou de recettes, aucune déclaration n'est à effectuer.

Dans le cas d'une création, le plus simple et le plus rapide est de remplir le formulaire de déclaration d'activité spécifique auto-entrepreneur et de le transmettre en ligne sur www.lautoentrepreneur.fr, en joignant un justificatif d'identité.

Source : le portail des auto-entrepreneurs (www.lautoentrepreneur.fr)

Le statut d'auto-entrepreneur symbolise d'une certaine façon l'émergence de la société entrepreneuriale. Cette libération de l'esprit entrepreneurial se manifeste dans toutes les sphères de la société. L'encadré suivant présente un exemple d'auto-entrepreneur.

encadré 3

le parcours de Marion R., des bancs de l'Université au statut d'auto-entrepreneur

« J'ai créé mon entreprise de vente et personnalisation de matériel d'équitation en septembre 2009. A cette date, j'ai aussi effectué ma rentrée universitaire en Master II Management International des PME à Montpellier.

J'ai choisi ce cumul d'activités afin de pouvoir tester mon projet en douceur sans l'impératif de dégager un salaire dès la création de l'entreprise. En effet, le démarrage étant une étape difficile, cela m'a permis d'ôter cette préoccupation de ma réflexion stratégique. Le statut d'auto-entrepreneur permet le cumul d'activités et est aussi un bon moyen de tester la rentabilité de l'entreprise. Ainsi, les charges sociales et fiscales étant liées à l'activité marchande de l'entreprise, on ne doit rien si aucun chiffre d'affaires n'est réalisé.

Le mode de distribution choisi, la vente directe sur les lieux de concours, m'a permis de mener ce projet de front avec les études puisque les concours sont organisés les week-ends. Cela m'a cependant demandé d'être très organisée car le surplus de commandes allait souvent de pair avec les périodes d'examen ou de travail sur de gros projets.

Dans le cadre de mon parcours, j'ai été doublement accompagnée en amont de la création. L'entreprise est le résultat d'un projet universitaire réalisé durant l'année du Master I Management des PME à Montpellier. J'ai donc été coachée dans ce cadre-là par un professeur. Cela m'a permis de garder un fil conducteur dans mes réflexions et d'élaborer un business plan de bonne qualité.

De plus, j'ai fait appel à une association qui accompagne les porteurs de projet ayant un lien avec le sport, le tourisme et la culture : Profession Sport 34. Cette structure m'a proposé des formations en

comptabilité, études de marché, communication et droit par le biais de l'intervention de spécialistes dans leur domaine. Après la présentation de mon projet face à un jury, l'association a décidé de m'accompagner en post création. Elle m'a donc mis à disposition un expert-comptable gratuitement pendant 6 heures et la possibilité d'avoir accès à une conseillère en entreprise pour toutes questions de gestion quotidienne. En échange de ces prestations, je dois apposer le logo de Profession Sport sur mes supports de communication.

Comme on l'entend souvent, les prévisions faites sur le business plan ne sont pas conformes à la réalité. Malgré le fait que mon projet ait été longuement et minutieusement préparé, certains aspects ont été négligés. Par exemple, certains frais n'avaient pas été prévus ou sous-estimés. Or, l'emprunt que j'ai contracté s'appuyait sur mes prévisions. Les premiers bénéficiaires de l'entreprise ont donc eu à être utilisés pour investir dans ce matériel. De plus, certaines prévisions de chiffre d'affaires étaient trop optimistes. Enfin, les concurrents pour la partie vente de matériel avaient été sous-estimés. Il a fallu donc recentrer l'activité sur le cœur de métier de l'entreprise : la personnalisation par broderie et strass.

En revanche, un type de clients avait été sous-estimé : ce sont les clubs et écuries de propriétaires qui représentent à ce jour 70 % environ du chiffre d'affaires.

Malgré certaines difficultés rencontrées, j'estime que le test de mon projet a été concluant. En effet, mes buts principaux étaient l'autonomie de décision et les possibilités de croissance. L'objectif d'autonomie est à ce jour réalisé car je peux élaborer moi-même ma stratégie et j'organise mon temps selon les priorités que j'ai mises en place, même si la quantité de travail est beaucoup plus importante que pour un emploi salarié. En ce qui concerne la croissance, j'envisage d'agrandir mon marché à la France entière mais aussi à la Grande-Bretagne. Un autre mode de distribution va être mis en place sous peu : la vente en ligne de matériel d'équitation personnalisé.

Cette croissance va m'obliger à changer de statut car en tant qu'auto-entrepreneur, le chiffre d'affaires est limité. Je prépare donc actuellement un passage en EURL. »

Source : entretien réalisé par les auteurs

Ce statut offre au créateur des avantages fiscaux qui doivent permettre de compenser le poids de la nouveauté et un cadre souple qui doit libérer l'initiative entrepreneuriale. Ce statut a pu faire l'objet de dérives, certains employeurs invitant leurs « salariés » à retenir ce statut. Le ministère du travail sensible à ce risque a décidé d'intensifier les contrôles. Le salarié pourrait exiger que le contrat soit requalifié en contrat à durée indéterminée et il pourrait également exiger de bénéficier d'une indemnité de licenciement quand la relation cesse. Le revers de ce succès est que ce statut, première marche vers l'Entrepreneuriat, peut également être source de précarité.

■ § 2. - l'entrepreneuriat : un enjeu pédagogique

Sur le plan pédagogique, les quarante dernières années ont vu une croissance exponentielle des programmes de formation. Comme le rapporte Fayolle (2004a), aux Etats-Unis, entre le début des années 1970 et le début des années 2000, le nombre d'institutions d'enseignements dispensant des cours d'Entrepreneuriat est passé de 16 à 800. La France n'est pas restée à l'écart de ce tsunami entrepreneurial. On notera la création en 2001 à l'initiative des pouvoirs publics de l'**Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat** (OPPE). Il vise à assurer la promotion de l'enseignement de l'Entrepreneuriat et surtout à favoriser les échanges de bonnes pratiques. Dans l'enseignement supérieur, la plupart des cursus comprennent des enseignements dédiés à l'Entrepreneuriat. On ne dénombre pas moins d'une quinzaine de Licences Professionnelles et une quarantaine de Masters spécialisés dans ce domaine. Si la mission de l'Université s'est longtemps centrée sur la production et la transmission des connaissances, elle évolue et s'élargit autour de la question de l'insertion professionnelle⁵. L'Entrepreneuriat peut constituer une voie d'insertion pour de nombreux étudiants à court et moyen terme. La sensibilisation ou la formation à l'Entrepreneuriat ont un impact sur l'intention de créer une entreprise

⁵ La loi de responsabilité de l'université (LRU) du 10 août 2007, dans son article 1^{er}, fixe comme mission l'insertion professionnelle.

comme le montrent les travaux de Boissin, Chollet et Emin (2009). Les témoignages d'entrepreneurs charismatiques peuvent y contribuer. Les actions mises en œuvre peuvent prendre de nombreuses formes. Le tableau suivant proposé par Verzat (2009) permet de les classer.

tableau 3
les objectifs d'une éducation à l'Entrepreneuriat

	1- Sensibiliser	2- Prédisposer	3- Former	4- Incuber
Objectifs concrets	Informer et développer la motivation pour les carrières entrepreneuriales	Développer l'esprit d'entreprendre (métacompétences transversales)	Développer les compétences spécifiques nécessaires pour créer une entreprise	Accompagner le lancement de nouvelles entreprises, valoriser la recherche (brevets, spin-off)
Populations à cibler en priorité	Etudiants de 1 ^{er} cycle, en particulier dans les filières technologiques, artistiques et littéraires	Etudiants de 1 ^{er} cycle de toutes les disciplines	Etudiants de 2 ^e cycle en mixant les disciplines	Etudiants de 2 ^e cycle et de 3 ^e cycle, doctorants et enseignants-chercheurs
Moyens pédagogiques adaptés	Conférences d'entrepreneurs, cours sur l'Entrepreneuriat...	Etudes de cas, projets en équipe, apprentissage par problème	Projets d'innovation réels, responsabilités associatives, réalisation de business plans...	Concours de business plans, coaching de projets de création...

Source : Verzat, 2009.

La mission de **valorisation** des Universités conduit à faire naître des vocations entrepreneuriales au sein même des équipes d'enseignants chercheurs. Les découvertes dans les laboratoires peuvent être source d'opportunités entrepreneuriales (Phillipart, 2003). La **loi Allègre du 12 juillet 1999** sur l'innovation et la recherche a contribué à l'incubation et au lancement de start-ups. Le bilan semble toutefois en demi-teinte (Guillaume, 2007). Les résultats montrent une augmentation du nombre de création d'entreprises par des chercheurs ; en revanche, les résultats en termes de chiffre d'affaires ou d'emplois sont très décevants. Entre le milieu des années 1990 et la période 1999-2002, le nom-

bre de création d'entreprises issues de la recherche a été multiplié par plus de 3. Guillaume (2007, p. 55) note que « moins d'une entreprise en activité sur dix a atteint après quatre ans un niveau de chiffre d'affaires d'un million d'euros ou de vingt salariés, et les grands succès restent rares ». Pour Guillaume (2007), le dispositif demeure trop complexe et pas suffisamment réactif.

■ § 3. - l'entrepreneuriat : un enjeu scientifique

Le phénomène entrepreneurial aiguise l'intérêt de nombreuses disciplines scientifiques au premier rang desquelles, les Sciences de Gestion. D'autres disciplines comme l'Economie, la Sociologie, la Psychologie, le Droit contribuent à la compréhension de l'Entrepreneuriat. On notera que la production scientifique dominante dans la littérature francophone est réalisée par des chercheurs en Sciences de Gestion et en particulier au niveau de la recherche doctorale (Messeghem et Verstraete, 2009).

Au niveau scientifique, la structuration de l'Entrepreneuriat s'est faite dans le monde francophone autour de deux associations académiques :

– **L'AIREPME** (Association Internationale de Recherche en Entrepreneuriat et PME) a été créée en 1996 à l'initiative de P.-A. Julien et de M. Marchesnay. Elle regroupe environ 150 chercheurs francophones. Elle organise tous les deux ans le CIFEPME (Congrès International Francophone de Recherche en Entrepreneuriat et PME). La Revue Internationale PME (RIPME) est portée par cette association.

– **L'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation** fondée en 1998 par des enseignants et des chercheurs avec pour objectif de diffuser l'enseignement de l'Entrepreneuriat et de favoriser la recherche dans ce domaine. Elle organise tous les deux ans un congrès qui réunit des chercheurs mais également des praticiens. Elle est à l'origine de la *Revue de l'Entrepreneuriat* et de la revue *Expansion Entrepreneuriat*.

La recherche en Entrepreneuriat est née en France sous l'impulsion de Michel Marchesnay dans les années 1970, à Montpellier. Son équipe, l'ERFI a été l'une des premières à étudier les PME et l'Entrepreneuriat et constitue aujourd'hui l'un des principaux pôles de

recherche en France. Les années 1990 et 2000 ont vu l'émergence de nouvelles équipes au sein d'Universités : l'IRGO (Bordeaux), le CREFIGE (Nancy) et le CERAG (Grenoble) et d'Ecoles de Commerce : le Centre de Recherche en Entrepreneuriat (EM Lyon) et le Sophia Campus Research (Skema Business School, Nice). Les chercheurs relèvent principalement des Sciences de Gestion et dans une moindre mesure des Sciences Economiques (Laboratoire RII, Dunkerque).

Au niveau mondial, l'**ICSB** (*International Council of Small Business*) structure la recherche dans le champ de la PME et de l'Entrepreneuriat. On notera l'importance du *Babson College* qui organise chaque année un colloque qui rassemble les plus grands chercheurs, *Babson College Entrepreneurship Research Conference*, dont les meilleurs papiers sont publiés dans *Frontier of Entrepreneurship Research*. Le *Babson College* est également à l'initiative du Programme GEM.

■ § 4. - l'entrepreneuriat : un enjeu professionnel

Au niveau professionnel, on notera le rôle central joué par l'**Agence Pour la Création d'Entreprise** (APCE) qui constitue une tête de réseau, relais indispensable entre les créateurs et les structures d'accompagnement et d'aide à la création. Elle dispose d'un site Internet conçu tant pour les créateurs que pour les spécialistes de l'accompagnement. L'APCE réalise ce qu'il conviendrait d'appeler un **e-accompagnement**. Son site permet de diffuser de l'information sur l'accompagnement entrepreneurial, sur les nouveaux dispositifs, sur de nouvelles pratiques.

encadré 4

présentation de l'APCE

L'Agence Pour la Création d'Entreprises, association Loi 1901, a été créée en 1996 à l'initiative des pouvoirs publics. Elle intervient dans le processus d'aide à la création d'entreprises :

– à la manière d'une agence d'informations au travers de son portail internet, de ses publications et de fiches pratiques, elle assure la triple mission de :

- 1/ promouvoir l'esprit d'initiative,
 - 2/ informer sur les mesures prises en faveur de la création d'entreprises et les dispositifs en place au niveau national et local,
 - 3/ orienter le créateur dans ses démarches,
- en support technique des réseaux d'accompagnement et des collectivités pour leur apporter la formation et les outils d'une action de terrain de qualité,
- pour suivre l'évolution du processus de création d'entreprises, réaliser des études statistiques et des notes de conjoncture par secteur d'activité et bassin d'emplois, qualifier les attentes et les besoins en matière d'accompagnement.

<http://www.apce.com>

L'APCE permet également au créateur de s'y retrouver dans ce qu'il convient d'appeler le « maquis » des structures que certains qualifient de « millefeuille ». Les acteurs de l'accompagnement sont très nombreux et parfois s'inscrivent dans une logique concurrentielle. Le tableau suivant, proposé par l'APCE, permet d'en identifier les principaux et de les classer selon la nature du projet :

tableau 4
les acteurs de la création d'entreprise

Caractéristiques du projet	S'adresser notamment à :
L'activité est commerciale ou industrielle	La Chambre de commerce et d'industrie
L'activité est artisanale	La Chambre de métiers et de l'artisanat
L'activité est agricole	La Chambre d'agriculture
Le projet met en œuvre des technologies spécifiques / il s'agit d'un projet innovant	– Une technopole, un Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI), ou un incubateur. Pour les identifier : Retis (Réseau des Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation, Incubateurs, Technopoles). EBN (<i>European Business And Innovation Network</i>), réseau européen des technopoles.